

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



---

**Numéro de membre :**

**Date :**

**Prénom :**

**Nom :**

---

## INTRODUCTION

Que ce soit pour élargir votre offre de service, réaliser de nouveaux mandats ou progresser dans votre carrière, le développement de vos compétences est incontournable. La planification de votre formation continue augmente vos chances d'atteindre vos objectifs professionnels. Celle-ci peut se faire en trois étapes logiques, soit celles d'évaluer vos besoins, de vous fixer des objectifs et d'établir votre plan d'action.

Nous vous rappelons que vous pouvez effectuer cet exercice, non seulement pour cette première période de référence, qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, mais également pour les périodes de référence subséquentes, qui seront également d'une durée de trois années chacune et à l'intérieur desquelles vous aurez 30 heures d'activité de formation continue à déclarer.

## ÉTAPE 1

### ÉVALUER VOS BESOINS

Pour commencer, questionnez-vous sur les compétences que vous souhaitez développer. Les compétences réfèrent tant aux connaissances que vous devez posséder et maîtriser, qu'aux qualités (savoir-être) et habiletés (savoir-faire) nécessaires pour réaliser certaines activités professionnelles.

Lors de cette réflexion, interrogez-vous de façon large sur :

- Votre situation professionnelle actuelle : Quels ont été les résultats de vos récents projets et activités ? Comment se portent vos relations avec vos collègues, clients et collaborateurs ?
  
- Votre secteur d'activité : Quels sont les enjeux et changements qui se dessinent, par exemple au niveau des normes, règlements, nouvelles technologies et équipements ou connaissances scientifiques, etc. ?
  
- Vos objectifs de carrières : Souhaitez-vous obtenir un nouveau poste dans les années à venir ? Désirez-vous offrir de nouveaux services ?

## ÉTAPE 2

### FIXER VOS OBJECTIFS

Vient ensuite le moment d'établir vos priorités. Parmi les compétences énumérées à l'étape précédente, demandez-vous :

- Lesquelles sont les plus importantes ?
  
- Lesquelles maîtrisez-vous le moins ?

Retenez **environ cinq objectifs** sur lesquels vous souhaitez le plus travailler dans les deux prochaines années. Formulez vos objectifs selon le principe SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable ou Atteignable, Réaliste et Temporellement défini).

À cette étape, vous pouvez également faire une recherche préliminaire afin de déterminer les ressources qui pourraient être nécessaires pour améliorer ces compétences, afin d'évaluer si vos objectifs sont réalisables.

## ÉTAPE 3

### VOTRE PLAN D'ACTION

Enfin, mettez en place votre plan d'action. Il s'agit de déterminer de façon plus précise les moyens que vous allez entreprendre pour vous former.

- Explorez les différents types d'activités de formation. Il peut s'agir de cours en salle ou en ligne, de conférences, d'une recherche et de lectures scientifiques que vous faites vous-même, de mentorat, de codéveloppement, etc.
- Demandez des recommandations à d'autres technologues professionnels qui possèdent les compétences que vous souhaitez développer. Ils pourront peut-être vous aider à trouver des moyens auxquels vous n'auriez pas pensé.
- Retenez les activités qui répondent le mieux à vos principaux objectifs.
- Retenez que pour une meilleure assimilation de la matière, l'idéal est de pouvoir appliquer rapidement les notions apprises.
- Si le contexte le permet et si vous le jugez nécessaire, c'est à votre discrétion; consultez votre supérieur pour lui présenter votre plan de formation. Cela pourra vous permettre de l'améliorer. Votre employeur est-il disposé à vous offrir le temps et les ressources nécessaires pour vous former ? Pourrez-vous appliquer les nouvelles connaissances apprises dans vos prochains mandats ?

Utilisez la page suivante pour réaliser votre plan d'action.

## MON PLAND'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER ET RESSOURCES NÉCESSAIRES	ÉCHÉANCIER
Priorité 1		
Priorité 2		
Priorité 3		
Priorité 4		
Priorité 5		

Compléter de façon adéquate ce document, vous permettra d'obtenir les 3 heures d'activités de formations reconnues, par période de référence, prévues par le Règlement.